



ANTOINE COURT [162]

RENOVATION BASSE ENERGIE D'UN ANCIEN ATELIER EN LOGEMENT POUR ARTISTE

Logement individuel – Rénovation

37

kWh/m² an

Moyenne bruxelloise
150

Rue Antoine Court 32, 1081 Koekelberg

Maître d'ouvrage : Marie-Astrid de Vinck

Architecte : Laurent Collignon

Bureau d'études : /

Cellulose et laine
de bois



VMC + réc. de
chaleur
N50/h < 1,5



Panneaux photo-
voltaïques (7m²) et
thermiques (7m²)



Inertie, pare-soleil,
ventilation
manuelle nocturne



Parking vélos



Plantes
grimpanes,
compost



Citerne EP (2m³),
pavés drainants,
eaux grises



Tri et
conservation du
bâti existant



Un ancien atelier d'intérieur d'îlot est rénové au niveau basse énergie et transformé en un logement pour artiste. Le rez-de-chaussée comporte un espace de stockage, le premier étage un atelier et l'espace sous les combles abrite le logement. Le bâtiment sera couvert d'une "chaussette" d'isolant: toutes les parois de l'enveloppe seront doublées par l'extérieur de laine de bois pour les murs et de cellulose en panneaux pour la toiture. La production d'eau chaude est réalisée de manière entièrement renouvelable par le biais de panneaux solaires thermiques et de pellets via une chaudière réalisant également le chauffage. Des panneaux photovoltaïques viennent compléter l'installation renouvelable en toiture. L'inertie thermique maintenue des murs existants, la pose de pare-soleil en façade sud et l'implantation particulière du bâtiment (enclavé en intérieur d'îlot) permettent d'éviter les surchauffes en été et de maintenir le confort estival. Une ventilation intensive nocturne transversale et manuelle vient compléter cette stratégie du froid grâce à un agencement bien pensé des espaces.

EN CHIFFRES

| | |
|---|-----------------------|
| Surface du bâtiment | 199,21 m ² |
| Réception des travaux | Déc. 2013 |
| Coûts de construction HTVA, hors primes | 678 €/m ² |
| Subvention bâtiment exemplaire | 15.872 € |



AMENAGEMENT D'UN INTERIEUR D'ÎLOT

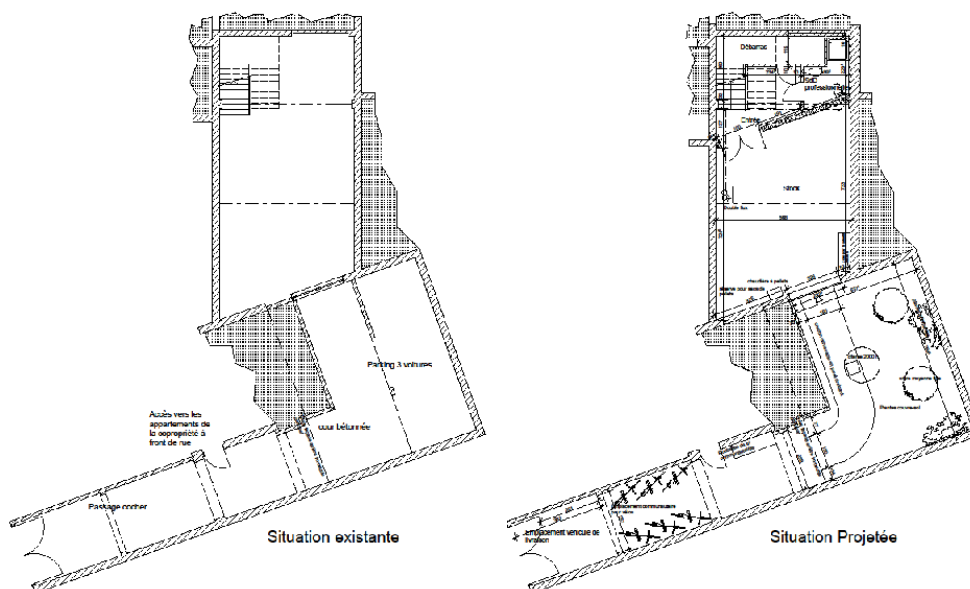
Le bâtiment fait partie d'une copropriété qui comprend un immeuble à front de rue comportant 7 logements. A l'origine, on accédait au bâtiment par un passage carrossable et une cour privative. Cet espace est désormais réorganisé et accueille de nouveaux espaces accessibles non seulement au locataire du logement d'artiste mais également à tous les habitants de l'îlot.

UNE COUR AUX MULTIPLES FACETTES

Un bac à compost a été installé à côté des bacs de tri sélectifs dans le passage couvert d'entrée de l'îlot. Se croiser et s'entraider à « jeter juste » permet de créer des liens de bon voisinage qui tendent à disparaître dans les grandes villes.

L'intérieur d'îlot offre dorénavant un abri sécurisé pour les vélos des habitants. De plus, afin de diminuer l'emploi des voitures, le chemin d'accès jusqu'à l'entrée est réalisé en pavés drainants sur une largeur de 150cm afin d'éviter toute possibilité de stationnement de longue durée en intérieur d'îlot.

La cour, à l'origine entièrement bétonnée, est désormais verdurisée au moyen d'un éventail de plantes couvrantes et grimpantes et deux arbres ont été plantés. Une attention particulière a été apportée au choix des essences car l'espace bénéficie d'un ensoleillement très limité. Tous les aménagements ont été pensés afin de permettre l'infiltration des eaux de pluie et leur récupération via la citerne d'eau existante.



CLIN D'ŒIL

Un système expérimental de réutilisation de l'eau de lessive pour la chasse des toilettes a été conçu. Ce dispositif permet d'utiliser deux fois l'eau de pluie. Après avoir lavé le linge avec l'eau de pluie, l'eau chargée de savon rince et nettoie la cuvette des toilettes avant de rejoindre le « tout-à-l'égout ». Pour encore plus d'écologie, l'idéal serait que le futur utilisateur utilise du savon écologique liquide.